



Conseil Général de la Commune Cuarny

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

La séance est présidée par le Président Raymond Morel.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Assermentation des nouveaux membres.
4. Préavis n°2/2024 : le budget des comptes de fonctionnement 2025. Rapport-débat-décision.
5. Communications de la Municipalité.
6. Interventions individuelles.

Le Président, Raymond Morel, ouvre la séance à 20h¹⁵.

Nicolas Christin et Didier Peguiron sont scrutateurs.

Le Président lit l'ordre du jour et demande si les membres du CG ont des commentaires à y apporter.

Aucuns commentaires.

Le Président met l'ordre du jour en votation : accepté à l'unanimité.

Point 1 : Appel

Démission :

Jean-Marc Baillif avait annoncé sa décision de quitter le CG lors de la séance du 17 juin 2024 (point 5 du PV n°11 du 17.06.2024).

Sont excusé.e.s :

Nicole Bangert, Ariane Briand, Pierre Briand, Henri Burgy, Catherine Burgy, Patricia Cartier, Frédy Christin, Samir Hammami, Samson Overnay et Jean-Marc Roulier

Sont absent.e.s :

Catherine Ceppi Compaoré, Alexandre Pereira, Arlette Pichonnaz et Christian Roulier

Membres présents et quorum :

25 conseillers et conseillères sont présent.e.s sur 39 ; le quorum (13) est atteint.

Point 2 : Procès-verbal

Le Président demande aux conseillers et conseillères si des remarques ou des modifications doivent être apportées au procès-verbal de la séance du 17 juin 2024.

Il n'y a pas de remarque.

Mise en votation :

Acceptations : 24 Refus : 0 Abstention : 1

Le procès-verbal du 17 juin 2024 est accepté.

Point 3 : Assermentation de nouveaux membres.

Assermentation de Laurent Bourgeois

Le Président lit le serment du Conseil Général. Laurent Bourgeois promet de le respecter.

Le nombre de membres est porté à 40 dont 26 sont présents.

Point 4 : Préavis n°2/2024 : le budget des comptes de fonctionnement 2025.

Le Président donne la parole au Syndic, Frédéric Leu, pour la lecture du préavis n°2/2024.

Le budget 2025 prévoit un excédent de charges sur les revenus de CHF 148'812.- à mettre en relation principalement avec :

Des charges de plus de CHF 144'283.-

- Le total de la péréquation directe et des factures cantonales de CHF 131'333.-
- L'informatique, les formations et le nouveau plan comptable MCH2 de CHF 12'950.-

Des charges en moins de CHF 43'000.-

- Le prélèvement du fonds de réserve « routes »

Des revenus de plus de CHF 25'000.-

- L'entretien des routes

Des revenus de moins de CHF 10'000.-

- Honoraires et prestations de service « step »

Le Syndic rappelle que le budget est un outil prévisionnel qu'il n'est pas nécessaire de dépenser.

L'écart d'excédent de charges entre le budget 2025 et 2024 est de CHF 207.-

	EXCEDENT DE CHARGES
Budget 2025	CHF 148'812.-
Budget 2024	CHF 148'605.-

Rapport sur les écarts :

La parole est donnée à la Boursière, Fabiola John pour les explications des écarts.

1. ADMINISTRATION GENERALE

Municipalité :

101.306.00 - Indemnités, frais et vacations (Charges de - CHF 3'000.-)

Diminution de dossiers de constructions à traiter par la Municipalité, avec analyse préalable du bureau technique 102.2 (Samuel Ballif) à Cuarny.

Administration :

110.301.01 - Salaire secrétaire municipal (Charges de + CHF 5'867.-)

Passage du taux d'activité du secrétaire de 15 à 20% (Fr. 5'554.- + le coût de la vie).
Le secrétaire effectue déjà ce taux d'activité depuis 2 ans.

110.309.01 - Autres charges personnel communal (Charges de + CHF 2'550.-)

Formation de la boursière au nouveau plan comptable MCH2, ainsi que les heures supplémentaires à y consacrer durant la première année.

110.311.01 - Achat et instal. mobilier de bureau et informatique (Charges + CHF 5'080.-)

Achat de 2 portables + 1 imprimante pour le bureau administratif. Une partie du matériel sera récupérée pour la Step. Renouvellement du matériel devenu obsolète. Le matériel informatique sera amorti sur 5 ans (2025-2029) soit CHF 1'016.-/an.

110.317.01 - Réceptions et manifestations (Charges – CHF 10'000.-)

La manifestation du 850e s'est déroulée en 2024.

110.318.01 - Honoraires et prestations de service (Charges + CHF 13'480.-)

Ce montant s'explique principalement par le nouveau système de sauvegarde (en adéquation avec la protection en cybersécurité obligatoire), ainsi que les courriels sécurisés et les frais de la première année pour la mise en place du nouveau plan comptable MCH2.

2. FINANCES

Impôts :

210.400.02 - Fortune des personnes physiques (Revenus - CHF 5'000.-)

Sur la base du formulaire transmis par l'ACI, nous avons opté pour le résultat de la variante 2 calculé sur les acomptes 2023 au bouclage 2023.

210.400.03 - Impôt à la source (Revenus - CHF 8'800.-)

Certains seuils de revenus pour les contribuables assujettis à l'impôt à la source sont passés dans la rubrique « sourciers mixtes » et sont comptabilisés dans le compte des « revenus personnes physiques ». Le montant budgété correspond au bouclage reçu par l'ACI au 31 août 2024.

210.401.01 - Impôt sur le bénéfice des personnes morales (Revenus + CHF 2'000.-)

Sur la base du bouclage reçu par l'ACI au 31 août 2024.

210.402.00 - Impôt foncier (Revenus + CHF 2'000.-)

Budget adapté à la suite de l'augmentation des estimations fiscales depuis 2022.

210.404.00 - Droits de mutation (Revenus + CHF 12'500.-)

Sur la base du bouclage reçu par l'ACI au 31 août 2024, cet impôt est imprévisible.

Pour les écarts de la « péréquation » voir annexe n° 2 du préavis disponible sur le site internet cuarny.ch rubrique Conseil Général, Archives du CG.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

Généralité Forêts :

Le budget 2025 pour la coupe du bois bostryché a été diminué.

Généralité Salaires personnel d'exploitation :

La concierge, en place depuis 2020, a terminé sa fonction en date du 30 octobre 2024.
La Municipalité la remercie pour l'excellent travail accompli durant toutes ces années.

Le cahier des charges a été réparti comme suit : Madame Gendroz Albertine s'occupe de l'entretien du collège et des salles communales. Le Montélaz est entretenu par le surveillant de la déchetterie M. Hadorn Akim. La gestion des cases du congélateur, ainsi que les réservations du Montélaz et de la salle communale sont gérées par le greffe.

Généralité Bâtiment Collège :

Lors du dernier Conseil Général, la Commission de gestion a demandé une comptabilisation plus détaillée entre l'entretien du bâtiment scolaire et l'entretien des appartements loués.

Le compte « frais administratifs, gérance, conciergerie » (350.306.01) sera remplacé, dès le bouclage 2024, par le compte « entretien et réparation appartements locataires Levant 29 » (350.314.01) et par le compte « honoraires de gestion Levant 29 » (350.318.00), pour les prestations de la gérance Bernard Nicod.

Généralité Autres bâtiments :

Cinq nouvelles places de parc ont été créées, portant ainsi à 12 les places en location. À ce jour 5 places sont louées régulièrement.

Collège :

350.423.01 - Loyers et buanderie locataires Levant 29 (Revenus - CHF 3'960.-)

Ecart correspondant aux charges payées par les locataires et gérées par la régie immobilière.

Autres bâtiments :

354.314.01 – Entretien autres bâtiments (Charges + CHF 5'250.-)

Le montant s'explique par des entretiens de peinture prévus pour l'abri du Montélaz et pour le couvert de la fontaine de la place du village.

4. TRAVAUX

Routes :

430.312.00 – Eclairage public Romande Energie (Charges – CHF 2'650.-)

La charge est diminuée grâce à l'installation du nouvel éclairage LED effectuée en 2024.

430.314.00 – Entretien (Charges - CHF 25'000.-)

Les travaux prévus au budget 2024, pontage des fissures et revêtement chemin de la Meinne, ont été réalisés en 2024.

430.480.00 – Prélèvement à fonds de réserve (Revenus - CHF 43'000.-)

Fonds de réserve utilisé en 2024 pour la route de Bellevue et les 2 Nouz.

Déchets :

450.301.01 – Salaire personnel d'exploitation (Charges + CHF 9'200.-)

Le budget 2024 avait été fait dans l'incertitude de trouver un nouvel agent de déchetterie, les charges étant reportées vers une prestation de services.

450.318.00 – Honoraires et prestations de services (Charges - CHF 10'210.-)

L'engagement d'un nouvel agent de déchetterie a rendu caduque l'allocation supplémentaire pour prestation de services.

450.318.01 – Eliminations des déchets (Charges – CHF 4'000.-)

Adaptation en regard des coûts effectifs des derniers exercices.

450.435.01 – Contribution au social – habitants non assujettis (Revenus + CHF 3'120.-)

Compensation de la taxe forfaitaire par imputation interne d'une contribution sociale pour les adolescents non assujettis, ainsi que pour les personnes bénéficiant de mesures d'accompagnement.

Step :

Généralité Step :

L'amortissement de l'aérateur pour l'année dès 2025 se monte à CHF 5'190.-.

460.312.01 – Electricité (Charges – CHF 4'600.-)

Budget diminué grâce à l'installation du nouvel aérateur à la Step.

460.314.00 – Entretien canalisations et collecteurs (Charges + CHF 6'500.-)

Montant prévu pour l'entretien courant des canalisations et collecteurs de la Step.

460.314.01 – Entretien (Charges – CHF 20'000.-)

Bac à roseaux vidé en 2024.

460.314.02 - Entretien canalisations et collecteurs EC (Charges + CHF 10'000.-)

Montant prévu car de fortes présences de calcaire ont été détectées à la route de Bellevue.

460.316.01 – Honoraires et prestations de services (Charges – CHF 10'000.-)

Le contrôle du PH a été effectué en 2024.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES

Ecole :

Généralité Frais écolage et transport élèves :

Le coût total budgété est de CHF 161'386.- en 2025 et de CHF 164'909.- en 2024.

510.352.00 - Groupement scolaire (Charges – CHF 3'655.-)

La baisse globale en comparaison avec le budget 2024 est surtout due à la fin de l'amortissement du mobilier d'Yvonand, Cronay et Cuarny.

Baisse du budget « Achat mobilier scolaire », c'est un retour à la normale suite aux coûts d'achats du mobilier en 2024.

6. POLICE

Généralité Service du feu :

La prochaine révision des extincteurs sera effectuée en 2027.

Le coût par habitant budgété par le Services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) était de CHF 46.59 en 2024 contre CHF 48.48 pour 2025. Cette augmentation est due à l'augmentation de l'électricité, contrairement à ce qui avait été annoncé par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains.

Généralité Protection civile :

Le coût par habitant budgété par l'organisation régionale de protection civile (ORPC) était de CHF 19.35 en 2024 contre CHF 19.24 pour 2025.

*660.351.01 – Contribution de remplacement – dispenses de construction d'abris
(Charges CHF 52'975.-)*

660.480.00 – Prélèvement fonds de réserve (Revenus CHF 52'975.-)

Participation du Service de la sécurité civile et militaire versée pour la création d'abris, non réalisée à ce jour et à rembourser en 2025.

Pour les écarts sur la facture policière, voir l'annexe 2 du préavis disponible sur le site internet cuarny.ch rubrique Conseil général, Archives du CG.

7. SECURITE SOCIALE

Généralité RYMAGE :

Le coût total budgété pour le RYMAGE est de CHF 65'917.- en 2025 et de CHF 75'645.- en 2024.

720.351.04 – Participation au déficit RYMAJE (Charges – CHF 15'555.-)

Diminution du taux de fréquentation des enfants dans les diverses structures du réseau.

21 enfants avec un taux d'utilisation de 4.87% contre 6.02% pour le budget 2024.

Pour les écarts sur la Cohésion sociale, voir l'annexe 2 du préavis disponible sur le site internet cuarny.ch rubrique Conseil général, Archives du CG.

8. SERVICES INDUSTRIELS

810.312.00 – Electricité et achat d'eau (Charges – CHF 6'100.-)

Ecart justifié par la diminution du tarif pour l'achat d'eau chez Sagenord de CHF 2.20 à CHF 2.-/m3 (CHF – 3'400.-) et l'adaptation des prévisions de consommation d'électricité et achat d'eau (CHF – 2'700.-).

Avant de continuer sur les explications des nouveaux comptes de la Péréquation NPIV, la boursière répond à une question posée par Arianne Briand lors du dernier conseil, à savoir « Pourquoi il y a 2 comptes dans la péréquation ? »

Le compte 220 352 00 est un compte de charges Le paiement à la péréquation vient alimenter le fonds de péréquation.

Le compte 220 452 00 est un compte de revenus. Il est utilisé quand il y a un retour des dépenses thématiques. Ce compte va venir diminuer l'alimentation

Ensuite, Fabiola John explique les comptes de la nouvelle péréquation NPIV pour les acomptes 2025.

Elle explique qu'elle a dû ajouter des comptes pour la péréquation directe. La facture sociale aura toujours un compte, par ailleurs la police en aura deux.

Un tableau est projeté sur l'écran. Ce tableau est annexé au présent Procès-verbal « EXPLICATION PEREQUATION DIRECTE ». Elle précise que le RFS est le Revenu Fiscal Standardisé.

Alexandre Reimao demande comment cela est calculé et si c'est annualisé ?

La boursière lui répond que le calcul est en rapport avec les recettes d'impôt de chaque communes. Il est effectué une fois par année. Les montants sont fixés pour 2025 par rapport à 2023, c'est le même procédé que pour nos impôts.

Le montant total des acomptes 2025 est de CHF 131'333.-

Le tableau projeté sur l'écran est annexé au présent Procès-verbal « NPIV – DECOMPTE PREVISIONNEL 2025 – CALCUL DES ACOMPTES »

Il résulte de ce tableau que nous paierons CHF 7 907.- en moins par rapport à 2023. Toutefois selon un mail de DGAIC, d'après une méthode de calcul théorique nous pourrions économiser un montant de CHF 30 787.-. Ceci reste à voir.

La comparaison n'est pas facile à comprendre mais quand nous serons dans le MCH2 les comtes seront plus clairs. En effet, si on regarde les chiffres dans les comptes par ordre administratifs ils sont ventilés dans divers comptes au lieu d'être tous ensemble.

La parole n'est plus demandée, la parole est donnée au Syndic, Frédéric Leu qui nous informe que nous sommes dans une période transitoire car pour la commune les comptes MCH2 entreront en fonction en 2027. C'est un peu compliqué y compris pour la commission de gestion de comprendre cette transition, raison pour laquelle il a été décidé de montrer ce tableau.

Rapport de la Commission de gestion :

Le Président remercie le Syndic et la Boursière et passe la parole à Pierre-Alain Roulier pour la lecture du rapport de la Commission de gestion sur le budget de fonctionnement 2025.

La commission rend attentif le Conseil Général et la Municipalité que le budget 2025 présente à nouveau un déficit de CHF 148'812.-. Que ferons-nous quand les comptes de réserve seront vides ?

Questions et remarques :

Le Président remercie la Commission de gestion et passe la parole aux Conseillers et Conseillères.

Pascal Schmidt demande à quel montant se monte le fonds de réserve et quels sont les projections ?

Le Syndic informe que le montant du fonds de réserve en 2023 était de CHF 497'170.77

Aucune autre intervention

Mise en votation :

Accepté à l'unanimité.

Le CG de Cuarny après avoir vu le préavis municipal n°2/2024, considérant que cet objet figure à l'ordre du jour et ayant pris connaissance du rapport de la Commission de gestion décide d'accepter le budget de fonctionnement 2025 tel que présenté.

Le syndic reprend la parole pour présenter un « camembert » montrant les pourcentages des charges du ménage commun et les projets du budget.

Il sera fait de même pour les comptes l'année prochaine.

Ce « camembert » est présenté délibérément à la fin pour ne pas induire en erreur ou empêcher les Conseillères et Conseillers de voter.

Point 5 : Communications de la Municipalité

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Sécurité routière :

Le Syndic prend la parole et informe d'un projet conséquent étendu sur plusieurs années au sujet de la sécurisation des rues du village. Un ingénieur en mobilité a été mandaté pour étudier ce concept de façon évolutive au fur et à mesure des besoins. Un plan défini à l'avance sera présenté le 22 janvier à une commission des routes qui définira ce qui peut être fait et ce qui doit être fait. L'objectif est de baissé la limitation de vitesse dans le village de 10km/h.

En 2025, la Municipalité reviendra vers le Conseil Général avec un préavis

Une Conseillère demande si c'est de la compétence de la commune ?

Le Syndic lui répond qu'un panneau 30km/h posé sur un petit chemin ne poserait pas de problème mais une traversée de village c'est la commission des routes qui décidera ce qui est réalisable ou pas.

Mise à l'enquête :

Le Syndic continue concernant les mises à l'enquête, la commune de Cuarny a signé un contrat avec le bureau technique d'Yverdon-les-Bains pour les constructions (RIBT). Celui-ci fera l'étude préliminaire avant les mises à l'enquête. Cette décision a été prise car le délai de réponse est de 2 semaines contrairement à Yvonand où il faut attendre 3 mois. Pour les petits aménagements il est fort probable que la commune continuera avec Monsieur Samuel Ballif.

Ecole et Structures d'accueil :

La parole est ensuite donnée à Laure Christin qui nous informe que la nouvelle directrice, Madame Valérie Frey a pris ses fonctions depuis mars, à satisfaction des directrices des structures d'accueil qui se voient déchargées d'une grosse charge de travail administratif. Les nouveaux bureaux de la team administrative se trouvent à la Gare d'Yvonand dans des nouveaux locaux rénovés.

Transport scolaire :

Mis à part de quelque panne du bus électrique, tout se passe bien dans notre secteur. Les enfants sont sages.

Bâtiments scolaires :

La commune de Pomy a mis dans son fonds d'investissement l'agrandissement des 5 classes pour 2027-2028

La commune d'Yvonand est, à l'heure actuelle, toujours dans l'attente d'une réponse du canton qui a encore récemment repoussé d'un mois leur réponse. Pour rappel, la commune aimerait construire un centre sportif de l'autre côté de la Menthue pour pouvoir construire le nouveau collège sur le terrain de foot actuel.

CET Conseil d'établissement :

Le CET est à la recherche d'un nouveau membre pour le quart parents. Les parents intéressés à les rejoindre peuvent discuter avec Madame Julie Bize qui en fait partie.

Projet Armoire à livre :

Une proposition a été soumise au comité paroissial de mettre en place une armoire à livres à l'entrée de l'Eglise. Le comité paroissial n'y voit aucun inconvénient. D'ici février on devrait pouvoir prendre et déposer des livres

Déchèterie :

Ensuite M. Jérémie Cartier prend la parole pour informer que un big bag de sac LEO a déjà été récupéré. Le tri des plastiques recyclables n'est pas obligatoire, chacun trie ses déchets comme il l'entend. Toutefois cette solution est à disposition pour ceux qui souhaitent trier les plastiques à recycler. Les sacs sont vendus à la déchèterie au nouveau prix de CHF 2.40 pour les 60 litres et CHF 1.60 les 35 litres

Eau :

Le projet de la création d'un plan directeur sur la distribution de l'eau , la rénovation de nos installations pour avoir à nouveau le droit d'utiliser nos sources ont pris du retard pour diverses raisons, à savoir une communication imparfaite entre le canton et le bureau Wysmann ainsi qu'un arrêt accident d'un employé. Aujourd'hui les sources sont toujours contaminées quand il y a de gros orages.

Routes :

Ensuite la parole est donnée à M. François Capt qui montre une vidéo lors des travaux à la route de Meinne. Le dépôt en bicouche bitumineux et gravier a été effectué. Cette finition a été choisie pour assurer la pérennité de cette déserte agricole.

Un autre procédé a été utilisé sur les routes du Petit-Nouz, Grand-Nouz et la route qui descend sur Yverdon-les-Bains depuis le cimetière (route de Bellevue). Sur celles-ci, il a été déposé un revêtement bitumineux avec de la fibre de verre et par-dessus du gravillon.

Quentin Hostetler demande s'il est prévu de ramasser les graviers surnuméraire sur le chemin de Bellevue, car ceux-ci sont dangereux pour les 2 roues ?

M. Capt lui répond que s'il neige une ou deux fois les graviers seront mis de côté mais on peut passer la balayeuse à nouveau s'il en reste après la neige.

Ces travaux seront subsidiés par le retour des dépenses thématiques à hauteur de 10%. Ces remboursements n'auront peut-être plus lieu, raison pour laquelle il a été décidé de faire les travaux encore cette année.

STEP :

Le changement de l'aérateur s'est fait en moins de 2 jours sans déversement d'eau polluée au ruisseau.

Ce changement de technologie permet une économie d'électricité d'env. 30%.

Bâtiment :

M. Julien Correvon prend la parole et informe que le clocher de l'école est tombé en panne à mi-novembre. Il devrait être opérationnel pour Noël. À cette occasion, une modification a été apportée pour diminuer le volume sonore du tintement.

Point 6 : Interventions individuelles.

Pierre-Alain Roulier demande s'il est possible d'investir dans un transpalette à la déchèterie. L'actuel est très vieux et ne fonctionne pas bien, ainsi qu'un balais

Le Syndic lui confirme qu'un balais sera acheté et le transpalette changé

Pierre-Alain Roulier demande également si la station de pompage fonctionne ?

Jerémie Cartier lui répond que la station n'est pas en service

Pierre-Alain Roulier demande alors pourquoi y-a-t-il encore un abonnement dans les comptes pour l'entretien du surpresseur ?

François Capt l'informe que le surpresseur est à la STEP et l'abonnement concerne celui-ci. Les 2 surpresseurs de pompage n'ont pas d'abonnement.

Willy Dutoit remercie la commune d'avoir exécuté rapidement sa demande concernant le banc du cimetière.

Yvette Morel aimerait savoir si la compensation des déficits de ligne de trafic urbain prend en compte les changements d'horaire défavorable pour la commune.

Le Syndic lui dit qu'on peut demander quels seront les incidences sur ces modifications. On peut toutefois mentionner notre mécontentement.

Jean-Luc Roulier demande si les analyse de l'eau ont été refaites pour la Chlorothalonil car sur Yverdon-les-Bains ça a tendance à augmenter.

Jérémie Cartier dit que les analyses sont faites une fois par année au minimum. On reste dans les même taux, 2 à 3 fois au-dessus du seuil de la norme en place.

La période moratoire étant terminée, la commune serait amendable si elle vendait de l'eau qui ne respecterait pas les normes.

Julie Bize remercie le comité d'organisation et la Municipalité pour la fête des 850 ans de la commune.

Le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à chacune et chacun. Il les remercie pour la participation active au Conseil Général ainsi que le respect témoigné. Il clôt la séance à 21h²⁶.

Pour le Bureau

Le Président
Raymond Morel

La secrétaire
Katia Gendroz